

CHAPITRE XX.

1512-1821.

COLONIES ESPAGNOLES. — LOUISIANE, FLORIDE

Découverte de la Floride, — son établissement — Fondation de Sainte-Augustine. — Baie de Saint-Joseph. — Saint-Mark — Pensacola. — Conduite des Espagnols à l'égard des indigènes. — Occupation de la Floride occidentale par les Anglais — La Louisiane est cédée à l'Espagne. — Les Anglais chassés de leurs postes dans la Floride occidentale. — Situation de la colonie à cette époque — Forme du gouvernement et de l'administration — Nouveau traité de délimitation entre les Etats-Unis et les Espagnols. — Les Américains obtiennent la libre navigation du fleuve et le droit d'entreposer à la Nouvelle-Orléans — Difficultés qui s'élèvent au sujet de l'exécution de ce traité — La Louisiane est rétrocédée à la France, — et vendue quelque temps après par la République française aux États-Unis. — Importance de cette acquisition pour les Américains. — L'Espagne conserve encore quelques années la possession de la Floride orientale — Cession définitive de toute la Floride aux Etats-Unis. — Avantages politiques qui en résultent pour l'Union américaine.

La découverte de la Floride par les Espagnols remonte à 1512, ainsi que nous l'avons constaté au chapitre 1^{er} de ce livre; elle est, par conséquent, antérieure à celle d'aucun autre point du continent : son établissement a également précédé celui des colonies américaines du Nord.

Suivant les mémoires du temps, il paraîtrait que

cette contrée, lors de l'arrivée des Européens, était aussi peuplée que le Pérou ou le Mexique ; elle fut alors jugée très favorable à la colonisation par les Européens : la terre était parsemée de fleurs, et le climat était admirable. Ces avantages sont réels, ils n'ont pas changé : aucune partie du territoire des États-Unis n'offre les mêmes circonstances favorables à l'homme ; mais le sol n'est pas à beaucoup près aussi généreux que semblerait l'indiquer la spontanéité de ces fleurs si séduisantes aux yeux, dont la végétation et l'épanouissement sont plutôt dus à l'heureuse température d'un climat uniformément chaud qu'à la vigueur d'un sol composé en grande mesure de sable.

Mais les avantages réels que la Floride pouvait présenter aux Espagnols n'étaient pas ce qui les avait conduits à en faire la découverte ; et comme leur soif insatiable de l'or et l'espérance de trouver des trésors enfouis dans le sein de la terre, ou des fontaines qui leur donnassent une jeunesse éternelle, étaient déçues, ils se bornèrent à établir militairement quelques points sur le littoral d'où ils pouvaient facilement entretenir des rapports avec les indigènes de l'intérieur et avec leur principal comptoir sur le golfe, le port de la Havane.

C'est ainsi qu'ils fondèrent, dès 1565, Sainte-Augustine sur les bords de l'Atlantique, Saint-Joseph et Saint-Mark sur le golfe, et, en 1696, Pensacola, également sur le golfe. Aucun de ces postes ne prit un grand développement ; leur existence reposait entièrement sur les besoins et les dépenses des garnisons ou des agents

du gouvernement dont ils se composaient en grande partie. Sainte-Augustine, qui paraît avoir été le plus considérable, n'a jamais eu dans aucun temps plus de quinze cents à dix-huit cents habitants, malgré son admirable situation au milieu de plantations d'orangers, au fond d'une charmante baie à proximité d'une rivière fécondante, la Saint-Jean, et sous un climat des plus tempérés et des plus salubres. Cette petite ville a été en effet, en raison de ces avantages, le lieu de rendez-vous et de refuge de tous les étrangers ou des colons des Antilles que les maladies forçaient à aller rétablir sous un ciel plus favorable leur santé délabrée, mais jamais une ville de commerce et d'industrie. Néanmoins son importance comme chef-lieu de la colonie espagnole et sa proximité des établissements anglo-américains la rendirent fréquemment un objet de convoitise pour ces derniers, qui, à plusieurs époques, l'ont attaquée, sans cependant pouvoir s'en rendre maîtres.

La baie de Saint-Joseph sur le golfe avait été de bonne heure remarquée par les navigateurs espagnols, français et anglais, à cause de l'excellence de son mouillage, de la bonté de son port où peuvent entrer les navires tirant dix-huit pieds d'eau, enfin à cause de sa proximité des Antilles. On y avait créé quelques établissements passagers, mais jamais permanents. En 1708, les Français cherchèrent à s'y fixer, mais l'abandonnèrent presque aussitôt. Les Américains seuls devaient donner à ce point une existence commerciale et politique que lui assurait du reste son assiette; leur

esprit actif et pénétrant leur a permis de juger l'avenir, qui était réservé à cette admirable position qui est devenue aujourd'hui un port de la Géorgie sur le golfe. (Voir chap. II, pag. 24).

Saint-Mark a été établi par les Espagnols d'une manière plus permanente; ils y élevèrent un fort où se rendaient les Indiens de l'intérieur pour échanger leurs pelleteries contre certaines commodités dont ils avaient besoin; c'est encore aujourd'hui un port de la Floride qui sert de débouché à Talahassé, sa capitale, mais auquel la supériorité et la proximité de Saint-Joseph enlèvent tous ses avantages.

Pensacola a été, après Sainte-Augustine, le principal port des Espagnols dans la Floride quant à la population, mais le premier par la bonté et l'étendue de sa rade où des frégates peuvent entrer. Après la Havane, c'est le premier port sur le golfe du Mexique. Dès 1558, il était connu de Soto et de ses compagnons sous le nom de *Anchosi* ou *Achussi*; en 1695, les Espagnols lui donnèrent le nom de Sainte-Marie, et en 1696 Sainte-Marie de Galvez.

En 1700, Pensacola n'avait encore que deux cents habitants, y compris la garnison, qui pour vivre dépendaient entièrement de la Havane, d'où ils tiraient leurs provisions. Cette situation, du reste, n'a point varié à aucune époque; jamais les habitants de cette ville n'ont eu assez d'industrie pour subvenir même à leurs propres besoins.

Au résumé, la Floride a été établie par les Espagnols sous l'influence du fanatisme religieux qui por-

tait alors les missionnaires catholiques à faire des prosélytes parmi les nombreuses nations indigènes du nouveau monde. Mais il faut reconnaître en même temps que les Espagnols ont toujours traité les indigènes avec plus de loyauté, plus d'égards, de douceur et de justice qu'aucune autre nation européenne. D'abord ils avaient pour principe de ne jamais armer les Indiens; ensuite ils s'occupaient activement de les convertir au christianisme; enfin, ils s'associaient complètement à ces peuples par le mariage.

Les missionnaires cordeliers ont été les principaux agents des Espagnols chez les nations indigènes au milieu desquelles ils pénétrèrent; ils s'avancèrent hardiment chez les *Appalaches*, également nommés *Apalates*, *Appelatche* et *Palassi*. Ces Indiens, les montagnards de l'Amérique du Nord, vivaient dans les cordilières des *Alleghanys*, qui furent indistinctement connues sous le nom de ces tribus, et ont retenu, depuis, le nom caractéristique de montagnes des *Appalaches*. Les missionnaires convertirent un si grand nombre de ces Indiens à la foi catholique, que lorsqu'ils furent pourchassés par les Anglo-Américains de la Caroline, une partie vint se réfugier sous les murs de Sainte-Augustine, et d'autres autour des établissements de la *Mobile*, de *Pensacola* et de la baie d'*El-Spiritu-Santo*.

Sous la dénomination de Floride, les Espagnols étendaient leurs prétentions sur une grande portion du territoire américain, et dans laquelle étaient compris une partie de la Caroline du Sud, la Géorgie, la Flo-

ride actuelle, le Mississipi, l'Alabama, le Tennessee, toute la Louisiane et le Texas.

Cependant la France ayant établi le delta du Mississipi et colonisé la Louisiane, le territoire occupé par cette province en fut détaché et reconnu comme propriété française.

En 1760, les colonies anglaises, dont les habitants pressaient les domaines de l'Espagne dans les Florides, obtinrent un règlement définitif des frontières qui devaient séparer les possessions anglo-américaines des possessions espagnoles. Ce fut à cette époque que la rivière Sainte-Marie devint la ligne de démarcation entre la Géorgie et la Floride.

Sur ces entrefaites, le gouverneur Oglethorpe, de la Géorgie, ayant pris la Havane aux Espagnols, en 1762, ce port leur fut rendu en 1765 en échange de la Floride, qui passa alors sous la domination anglaise. A cette époque, les principaux établissements étaient ceux de San Matheo, de San Augustino, de San Marcos, de San Joseph et de Pensacola. Le gouvernement britannique, voulant y attirer des planteurs, offrit, l'année suivante (1764), cent acres de terre à tout chef de famille qui viendrait s'y établir, et cinquante à chacune des personnes qu'il amènerait avec lui, à condition qu'il payerait une redevance annuelle de 5 centimes par acre. Malgré ces avantageuses conditions, la colonie ne prit pas un accroissement rapide.

La Louisiane, cédée par un traité secret en 1762 à la couronne d'Espagne, passa définitivement sous la domination de cette puissance en 1769, ainsi que nous

l'avons dit en traitant de l'histoire coloniale de cette province française; le général O'Reilly fut chargé de la consommation de cet acte; il déploya une cruauté et un esprit de vengeance odieux. Afin de rester maître paisible de cette colonie, il en chassa les Anglo-Américains et les juifs, et institua un gouvernement militaire qui assura à l'Espagne la suprématie de ses lois et de ses principes. Il légua son administration à don Luis Unzaga, qui fut remplacé lui-même, en 1780, par don Bernard de Galvez, homme habile, entreprenant, et dont l'administration devint plus populaire que celle de ses devanciers.

Le gouverneur général de Galvez forma, en 1780, une expédition contre les Anglo-Américains établis sur plusieurs points de la Floride occidentale; il marcha sur Bâton-Rouge et sur la Mobile qu'il réussit à leur enlever. La reddition de ces postes amena celle de Pensacola, en 1781, et fit tomber aussi la Floride occidentale sous le pouvoir de l'Espagne. La Floride orientale resta au pouvoir des Anglais.

Après l'heureuse issue de son expédition, le général de Galvez s'occupa d'introduire un certain ordre dans l'administration de son gouvernement, et la colonie recouvra un peu de tranquillité pendant que cet habile chef resta au pouvoir.

A cette époque, les ressources militaires de la colonie se composaient d'un seul régiment d'infanterie régulière de trois bataillons, dont la force effective ne dépassait pas douze cents hommes, et qui aurait dû être au complet de deux mille deux cents hommes.

On pouvait disposer d'un bataillon de milices bourgeoises, mais dont le contingent n'était point déterminé; d'un bataillon dit des *Allemands de la côte*, enfin d'un bataillon de *gens de couleur*. Toutes ces forces pouvaient présenter un ensemble de cinq à six mille hommes.

La Nouvelle-Orléans avait alors une population de huit à dix mille habitants; et on pouvait évaluer la population de la colonie à cent mille âmes.

Dans la forme administrative modifiée par le gouverneur Galvez, le gouverneur militaire de la colonie était en même temps président des tribunaux de justice et de commerce.

L'intendant, ou gouverneur civil, avait sous ses ordres un *cantador major* et des officiers royaux, formant entre eux un tribunal de commerce et une chambre des comptes.

Le tribunal de justice était subordonné à la juridiction suprême de l'audience royale du Mexique.

L'évêque résidait à la Nouvelle-Orléans, et était assisté d'un nombreux clergé réparti sur toutes les paroisses suivant les besoins de la colonie.

Le revenu public était assis sur les produits des douanes; les droits prélevés étaient de 6 p. 100 sur les marchandises exportées et sur les importations d'Espagne, et de 15 p. 100 sur celles venant de l'étranger.

La douane occupait un très grand nombre d'agents, et il s'en fallait de beaucoup que les produits des douanes couvrirent les frais de l'administration de

la colonie ; le déficit était communément évalué à près de 150,000 piastres (750,000 francs environ).

Cette colonie, il est vrai, n'était alors estimée que pour la valeur de ses peaux, qu'on pensait pouvoir rivaliser, dans les marchés d'Europe, avec celles de Buenos-Ayres.

Le Rio-Bravo formait, suivant les Espagnols, la ligne de délimitation entre la province de la Louisiane et celle du Texas.

En 1785, à la paix générale, la Floride orientale fut rendue à l'Espagne, qui, dès lors, se trouva de nouveau occuper les deux Florides, orientale et occidentale, ainsi que la Louisiane.

En 1795, les Américains conclurent un traité avec le gouvernement d'Espagne, et obtinrent une nouvelle délimitation de leur frontière avec les Florides : tous les établissements espagnols au sud du 31^e degré de latitude furent évacués et passèrent au pouvoir des États-Unis, et la libre navigation du Mississipi, ainsi que le droit d'entreposer à la Nouvelle-Orléans, furent accordés aux bâtiments américains. Mais les Espagnols ne respectèrent pas les clauses de ce traité, et le gouvernement américain se prépara à les faire exécuter par la force. A cet effet, il rassembla des troupes sur l'Ohio pour descendre à la Nouvelle-Orléans.

En 1800, Bonaparte, alors premier consul de la République, obtint de l'Espagne la rétrocession de la Louisiane. Ce traité avait été conclu le 1^{er} octobre, plus d'une année avant l'expédition malheureuse pour reprendre Saint-Domingue, et le lendemain de la

convention signée avec les États-Unis sur le droit des neutres; mais il était resté secret, et Bonaparte avait différé la prise de possession jusqu'au moment où il pourrait l'effectuer avec plus de sécurité. S'il eût pu recouvrer à la fois Saint-Domingue et la Louisiane, il aurait ainsi relevé dans les îles et sur le continent d'Amérique la puissance coloniale de la France.

Le désastre de Saint-Domingue s'opposa à la réalisation de cette grande pensée.

La concession faite aux États-Unis d'un droit d'entrepôt à la Nouvelle-Orléans, avait été tacitement prolongée depuis l'expiration de son premier terme; mais l'intendant espagnol Moralès l'avait ensuite supprimée par une proclamation du 16 octobre 1802. Cette prohibition inattendue ranima le mécontentement des Américains, qui ne pouvaient se passer de la libre navigation du Mississipi, ni des facilités commerciales que leur donnait le droit d'entrepôt.

Des menaces d'invasion se renouvelèrent alors dans les États de l'Ouest. Dans ces entrefaites, le président Jefferson demanda à l'Espagne l'exécution de son traité de 1795, et entama des négociations avec la France, pour la cession de la Nouvelle-Orléans et d'une partie de la rive gauche du Mississipi.

Cependant Bonaparte avait fait des préparatifs pour l'occupation de la Louisiane: M. Laussat avait été nommé préfet maritime de cette colonie, et le général Victor désigné pour gouverneur.

Mais à l'approche de la guerre qui allait se rallumer, le premier consul, désirant réunir toutes ses forces dis-

ponibles autour de lui, renonça au projet d'envoyer en Amérique des troupes qui lui seraient nécessaires en Europe.

De leur côté, les Américains demandèrent au gouvernement français la cession de la ville de la Nouvelle-Orléans elle-même, et celle de toutes les terres adjacentes. Le négociateur américain, le chancelier Livingston, proposa même qu'on ajoutât à cette cession celle de toutes les contrées de la colonie qui sont situées au nord de l'Arkansas. Dès lors le premier consul ne songea plus à occuper la Louisiane, il forma le dessein de céder aux États-Unis cette possession qu'il avait désiré rendre à la France. Par les résultats de cette cession, il espérait opposer un contre-poids à la puissance maritime de l'Angleterre, et il voyait dans cette rivalité d'intérêts, et dans cette balance de pouvoirs un nouveau moyen de résister au monopole et aux prétentions exclusives d'une seule nation.

En conséquence, un décret du 5 avril 1803 fixa les termes de cette cession, et les Américains acquirent, pour la modique somme de 15 millions de dollars (75 millions de francs), les droits de la France sur cette admirable colonie et ses dépendances; ils se chargèrent d'acquitter eux-mêmes les indemnités réclamées par leurs concitoyens pour d'illégales captures de navires et de cargaisons, indemnités qui s'élevaient à 28 millions de francs.

Quoique cette colonie eût été séparée de la France depuis quarante ans, que la première génération eût passé, et que les intérêts, les mœurs, les lois se fus-

sent modifiés, néanmoins l'empire des souvenirs et celui des premières affections subsistaient encore, et quand les habitants avaient appris qu'ils rentreraient sous les lois de l'ancienne patrie, cette nouvelle avait profondément ému toutes les âmes.

Pour accomplir la cession de la Louisiane, il était d'abord nécessaire que les autorités espagnoles fissent la remise de cette colonie aux Français chargés de la recevoir : cette remise eut lieu le 30 novembre 1805, entre les mains de M. Laussat, qui résidait depuis plusieurs mois à la Nouvelle-Orléans sans y remplir aucune fonction, par MM. de Salcedo et marquis de Casa-Calvo, brigadiers des armées espagnoles, commissaires de Sa Majesté Catholique.

Nous empruntons au *Moniteur de la Louisiane*, journal officiel de la Nouvelle-Orléans, les faits les plus importants à consigner dans ce récit, et nous renvoyons à l'Appendice à la fin de ce livre pour la reproduction de la proclamation adressée aux Louisianais, dans cette circonstance, par M. Laussat, au nom de la République française. (Voir la pièce marquée A, n° 1).

Le nouvel administrateur n'exerça que passagèrement les pouvoirs dont il se trouvait alors investi ; il nomma cependant un nouveau conseil municipal, et adopta plusieurs règlements intérieurs de première urgence pour la tranquillité publique.

Le corps municipal se composa de douze membres et d'un secrétaire greffier.

Dont faisaient partie :

MM. Boré, maire ; Derbigny, secrétaire ; Destrehan,

premier adjoint du maire ; Sauvée, second adjoint du maire ; Livaudais père, Petit Cavelier, Villeray, Johns père, Fortier père, Donaldson, Faurie, Allard fils, Turcaud, Jean Watkins, et Labatut, trésorier de la ville.

M. Bellechasse fut nommé colonel commandant des milices de la Nouvelle-Orléans, et instructeur des compagnies des noirs libres et des hommes libres de couleur.

Pour préparer la seconde transmission de souveraineté, le général américain Wilkinson s'avança vers la Nouvelle-Orléans avec un corps de troupes, le 20 décembre, et rendit un ordre du jour, reproduit à la note B, n° 2. Le même jour le gouvernement de la colonie fut transféré au commissaire des États-Unis, W.-C.-C. Claiborne, qui était chargé d'en prendre possession. A cette occasion, M. Claiborne adressa aux Louisianais une proclamation, qui fut publiée en anglais, français et espagnol (Voir la note C, n° 3), et prononça dans la grande salle de l'hôtel-de-ville une adresse, reproduite à l'Appendice (Note E, n° 4).

Le drapeau français avait flotté pendant vingt jours sur les édifices publics de la Nouvelle-Orléans. Il fut remis, avec les honneurs militaires, entre les mains du commissaire français, et salué par les acclamations de la population entière dont l'enthousiasme était au comble.

Ainsi passa au pouvoir des Anglo-Américains la colonie de la Louisiane, cette dernière possession de la France sur le continent américain, fondée au milieu des plus brillantes espérances, appelée à de si grandes destinées, et dont le gouvernement français n'a su

retirer que quelques millions de francs qui n'étaient pas même un équivalent pour la libre entrée du *Nil américain* qu'on leur abandonnait, et qui leur assurait la possession entière de toute l'Amérique septentrionale dans un avenir très prochain.

Comme territoire, l'acquisition de la Louisiane était en effet d'un avantage réel; car, par le traité de cession, les États-Unis héritaient des mêmes droits, titres et prétentions sur toute l'étendue du pays, sur le Mississipi, à l'est et principalement à l'ouest de ce fleuve reconnu par l'Espagne et par la France. Or la France avait poussé ses établissements à l'occident du fleuve, jusque sur la rivière *aux Canes*, dans la baie de *San Bernard*, sur la rivière *Rouge* et sur l'*Arkansas*, dans la province du Texas. Jamais les frontières entre la colonie espagnole du Nouveau-Mexique et de la Louisiane n'avaient été officiellement établies; les Américains prenaient donc les choses dans le même état, et pouvaient ainsi réclamer des droits de propriété sur une grande partie du Texas.

La destinée des Louisianais fut de nouveau changée; mais désormais elle ne devait plus dépendre du caprice, de la volonté, de l'ignorance de leur gouvernement: ils furent tout d'un coup, par l'acte d'occupation des États-Unis, investis d'un droit acquis aux prérogatives d'une constitution et d'un gouvernement libres. En effet, les Louisianais, en devenant citoyens américains, entraient immédiatement en jouissance de tous les droits appartenant aux hommes libres, et participaient directement à la prospérité de leur pays

en constituant un gouvernement pour et par eux. Or, certes, le bonheur dont ils jouissent depuis lors et la prospérité miraculeuse de leur patrie actuelle ne doivent pas leur faire regretter le changement politique qu'on leur a fait subir sans même les consulter; et s'ils ont, en quelque façon, perdu un passé, désormais en sont-ils bien dédommagés par le présent et l'avenir que leur réserve leur position unique pour servir de débouché à l'industrie des millions d'hommes libres appelés à peupler un jour les riches et immenses contrées occidentales de l'Amérique!

De 1800 à 1819, la partie de la Floride, de Sainte-Augustine à Pensacola, resta au pouvoir de l'Espagne, qui ne prit aucun moyen pour faire respecter son territoire par divers partis d'aventuriers qui, à plusieurs reprises, cherchèrent à mettre à profit le voisinage de cette province espagnole pour agir au détriment des États-Unis. Les Américains n'étaient point gens à tolérer en silence un pareil état de choses; dès 1811, le gouvernement des États-Unis, craignant que l'Espagne ne cédât ce pays à quelque puissance européenne, adopta les mesures nécessaires pour s'opposer à cette cession. Il négocia avec persévérance et habileté près la cour de Madrid pour obtenir l'acquisition de ce territoire, d'un intérêt minime, il est vrai, sous le rapport de la valeur du sol, pour l'Union, déjà si riche en terres de la plus grande fertilité, mais d'une immense importance sous le point de vue national, comme complétant la frontière maritime des États-Unis sur le golfe, mais surtout comme enlevant aux ennemis de

l'Union tous moyens d'agression, en leur ôtant le seul point où ils pouvaient prendre pied sur leur territoire.

Dans le même temps, et pour appuyer leur négociation sur des faits accomplis, les Américains, ayant eu à punir des outrages exercés par des tribus indiennes sur leurs habitants de la frontière de l'Alabama et de la Géorgie, s'emparèrent des postes de Saint-Mark et de Pensacola, en 1810, sous le prétexte que les Espagnols n'avaient pas de forces suffisantes sur ces deux points pour empêcher les incursions des Indiens ennemis qui se ravitaillaient de munitions de guerre par ces deux postes. Pensacola fut cependant restitué aux Espagnols, après que les Américains eurent tiré vengeance de l'intrusion de quelques agents étrangers provocateurs; mais ils conservèrent Saint-Mark.

Enfin, par le traité du 22 février 1819, l'Espagne céda définitivement la Floride au gouvernement américain pour la somme de 25 millions de francs, montant des réclamations des négociants américains sur les Espagnols, pour des propriétés qui avaient été séquestrées dans les ports d'Espagne. Elle renonça également à tous ses droits, prérogatives et réclamations sur le territoire nord du 42° parallèle de latitude à partir de son intersection avec la rivière Arkansas.

La prise de possession eut lieu en 1821; et de ce jour le territoire des Florides, qui interrompait la continuité de la frontière maritime des États-Unis, se trouva définitivement acquis à l'Union américaine. L'achat de la Floride à l'Espagne, sous la présidence de M. James Monroe, est sans contredit un acte de la plus haute

importance dans l'histoire américaine, sous le point de vue politique, et qui fait autant d'honneur au talent diplomatique de ce premier magistrat qu'à sa profonde appréciation des circonstances les plus avantageuses au maintien de l'Union.

En effet, la frontière maritime de l'Union se trouva ainsi complétée, et la même juridiction nationale s'étendit de ce jour depuis la baie de Passamaquody, à l'est, jusqu'à la rivière Sabine, à l'ouest du Mississipi, sur le golfe du Mexique. Ainsi on n'eut plus à craindre les agressions ou les dissensions intérieures que pouvait susciter une nation ennemie sur ce territoire, sous l'ombre d'une fausse neutralité, ou plutôt par suite de la faiblesse du gouvernement espagnol qui ne savait pas faire respecter ses lois.